

Le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval : sa genèse et son évolution (2^e partie)

The Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval: Its Beginnings and its Evolution

El Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval: su génesis y su evolución

Pierre Gascon

Volume 40, numéro 1, janvier–mars 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033418ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033418ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gascon, P. (1994). Le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval : sa genèse et son évolution (2^e partie). *Documentation et bibliothèques*, 40(1), 25–32. <https://doi.org/10.7202/1033418ar>

Résumé de l'article

Élaboré pour répondre d'abord aux besoins de la Bibliothèque de l'Université Laval, le *Répertoire de vedettes-matière* a connu au fil des ans une diffusion qu'ont favorisée sa reconnaissance comme norme canadienne par la Bibliothèque nationale du Canada et la mise en place d'un réseau de catalogage coopératif. À l'étranger, son adoption par de nombreuses bibliothèques d'envergure et, notamment, par la Bibliothèque nationale de France confirme son rayonnement et lui assure un rôle important dans la normalisation éventuelle de l'indexation-matière au sein de la francophonie. Cette deuxième partie complète l'histoire du *Répertoire* et des événements qui l'ont marquée.

Le Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval: sa genèse et son évolution (2^e partie)*

Pierre Gascon**

Bibliothèque de l'Université Laval

Élaboré pour répondre d'abord aux besoins de la Bibliothèque de l'Université Laval, le **Répertoire de vedettes-matière** a connu au fil des ans une diffusion qu'ont favorisée sa reconnaissance comme norme canadienne par la Bibliothèque nationale du Canada et la mise en place d'un réseau de catalogage coopératif. À l'étranger, son adoption par de nombreuses bibliothèques d'envergure et, notamment, par la Bibliothèque nationale de France confirme son rayonnement et lui assure un rôle important dans la normalisation éventuelle de l'indexation-matière au sein de la francophonie. Cette deuxième partie complète l'histoire du **Répertoire** et des événements qui l'ont marquée.

The Répertoire de vedettes-matière de l'Université Laval: Its Beginnings and its Evolution

Developped to meet the needs of the library at Université Laval, the **Répertoire de vedettes-matière** is used by many institutions and is recognised as a Canadian standard by the National Library of Canada. The **Répertoire** also supported the creation of a union catalogue network. Its use in libraries, in foreign countries, especially by the Bibliothèque nationale de France, confirms this status and guarantees its continued role in the increasing standardisation of subject-headings used in the French-speaking world. This second article concludes the history of the **Répertoire** and the major events that shaped its progress.

El Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval: su génesis y su evolución

El **Répertoire de vedettes-matière**, elaborado en primer lugar para responder a las necesidades de la Universidad Laval, conoció al correr de los años, una difusión que ha favorecido su reconocimiento como norma canadiense por la Biblioteca Nacional de Canadá y la elaboración de una red de catalogación cooperativa. En el extranjero, su adopción por numerosas bibliotecas importantes y, especialmente, por la Biblioteca Nacional de Francia, confirma su expansión y le asegura un papel importante en la normalización eventual de la indexación-sujetos en el seno de la francofonia. Esta segunda parte completa la historia del **Repertorio** y de los acontecimientos importantes que le han marcado.

Et la France?

En matière de langage documentaire, on peut dire que la décennie 1980-1989 fut à la France ce que la décennie 1970-1979 fut au Canada: élaboration de listes de vedettes-matière, reconnaissance d'une seule liste pour l'indexation dans les grandes bibliothèques, mise en place d'un réseau de bibliothèques collaborant à la rédaction de cette liste informatisée sous la supervision d'autorités compétentes. Jusqu'au début des années 80, l'indexation-matière était faite dans le respect de la norme intitulée *Catalogue alphabétique de matières: NF Z 44-070*, publiée en mars 1957 par l'Association française de normalisation. Cette norme fixait des principes et donnait des règles sur le choix et la présentation des vedettes-matière mais ne référait à aucune liste d'usage général susceptible de répondre adéquatement

aux besoins des grandes bibliothèques encyclopédiques, bien qu'on l'ait souvent associée à la *Liste des vedettes matière de Biblio*. S'appuyant sur cette norme et l'interprétant chacune un peu à sa façon, plusieurs bibliothèques édifièrent leur catalogue sur fiches qui, une fois constitué, faisait autorité sans que pour autant la cohérence de son développement en soit toujours assurée¹. D'autres utilisèrent la *Liste des vedettes matière de Biblio* alors que les bibliothèques et les centres de documentation spécialisés avaient plutôt tendance à employer les thésaurus qui connurent une certaine popularité dans les années 60. Vers la fin de la décennie, quelques bibliothèques (Paris, Nice, ...) recoururent au *Répertoire* mais celle qui favorisa le plus sa diffusion en territoire français fut sans contredit la Bibliothèque publique d'information de Paris.

La Bibliothèque publique d'information

Le 11 décembre 1969, le Président de la République française, Georges Pompidou, proposa la construction d'un centre culturel au coeur de Paris. Par une loi du 3 janvier 1975, on créa le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou qui fut inauguré le 31 janvier 1977. Le Centre comprend, entre autres,

* La première partie a paru dans le volume 39, numéro 3 (juillet-septembre 1993) de *Documentation et bibliothèques*, 129-139.

** L'auteur est membre de l'équipe de réalisation du *Répertoire* à titre de bibliothécaire.

1. Suzanne Jouguelet, «L'indexation-matière en France: les outils - les projets», *International Cataloguing*, vol. 14, no. 3 (1985), 34-36.

la Bibliothèque publique d'information (BPI). Aboutissement d'un très ancien projet ébauché en 1868 à la Bibliothèque nationale de France, la BPI est une grande bibliothèque ouverte à tous et conçue pour recevoir d'impressionnantes collections de périodiques, de microformes, de diapositives, de films, de documents sonores et un million de livres.

L'affectation de crédits importants permit l'accroissement rapide de la collection de livres dès le début. On engagea une vingtaine de spécialistes non bibliothécaires pour la développer. Chacun d'entre eux achetait les documents relevant de sa discipline, les classait à l'aide des indices de la CDU et les indexait avec les mots-clés provenant du libellé des indices CDU. On se servit de ces mots-clés pour construire un thésaurus encyclopédique. Le catalogage descriptif était fait par une autre équipe selon les règles de catalogage usuelles en France et selon la description bibliographique internationale normalisée (ISBD). On créa ainsi plusieurs milliers de notices. Si l'on en juge par la lettre adressée le 20 août 1974 au directeur de la Bibliothèque de l'Université Laval par le conservateur en chef de la BPI, il faut croire que la méthode d'indexation-matière utilisée ne donna pas les résultats escomptés:

En dépit des difficultés et d'à-coups inévitables, la constitution de notre Bibliothèque se poursuit régulièrement, et son ouverture reste fixée vers le mois d'avril 1976.

Nous allons disposer à la fin de l'année d'environ 150 000 volumes [...]

En ce qui regarde le catalogue-matière, il y a lieu de croire et c'est seulement hier que cette décision de principe a pu être prise, que nous recourons aux vedettes de votre catalogue-matière.

Dans sa lettre, le conservateur en chef disait vouloir acheter trente exemplaires de l'édition la plus récente du *Répertoire*, celle de 1972, et demandait qu'un bibliothécaire de Laval vienne passer quelques mois à la BPI pour initier son personnel. En octobre 1974, deux bibliothécaires de la BPI vinrent faire un stage à Laval. Le 24 octobre, après le retour des stagiaires

à Paris, le conservateur en chef confirma au directeur de la Bibliothèque de l'Université Laval que la BPI avait décidé d'adopter le *Répertoire* et l'on débuta l'indexation-matière le 1^{er} novembre. Le 11 décembre suivant, Laval fit parvenir à la BPI le *Répertoire* sur bandes magnétiques afin d'effectuer quelques tests. D'autre part, puisqu'il était impossible de produire la huitième édition assez tôt et que la septième était épuisée depuis longtemps, on tenta, à Paris comme à Québec, de trouver chez d'autres utilisateurs les exemplaires tant convoités mais en vain. Laval fit donc annoter un exemplaire de la septième édition et l'expédia à la BPI le 27 janvier 1975 au prix de 500\$! Il faut préciser que l'annotation fut réalisée à contrat et que Laval vendit à perte.

À la fin de février 1975, huit mille documents avaient été indexés avec les vedettes du *Répertoire* et l'exercice mit en lumière un certain nombre de problèmes difficiles à régler par courrier. À la demande de la BPI, un bibliothécaire de Laval séjourna à Paris en mai et juin. Dès lors s'amorça une certaine coopération qui se poursuivit pendant de nombreuses années. Laval envoya à la BPI des listes de vedettes et de subdivisions nouvelles, des avis de modification, des suppléments gratuits et sollicita des opinions. De son côté, la BPI signala les erreurs qu'elle relevait dans le *Répertoire* et proposa à Laval d'y intégrer les vedettes qu'elle établissait pour ses propres besoins.

Entre 1976 et 1981, la BPI produisit cinq éditions de sa *Liste d'autorités matières noms communs* et quatre éditions de sa *Liste d'autorités noms propres*. Plus tard, elle mit au point un nouveau système informatique permettant d'obtenir une liste d'autorité unique: vedettes d'auteur, vedettes-matière, cotes². Une telle production se fit remarquer et suscita de l'intérêt chez d'autres bibliothèques. Dans une lettre datée du 10 janvier 1978, la responsable du catalogue-matière de la BPI fit part de sa préoccupation relative à la diffusion de la *Liste d'autorités matières noms communs*:

Une bibliothèque municipale parisienne nous a demandé récemment de pouvoir utiliser notre «liste-autorité» pour faire son catalogue alphabétique de matières. Celle-ci, bien qu'étant pour

70% au moins tributaire de votre «répertoire de vedettes-matière», n'en est pas le reflet exact.

En effet, il nous a été, comme vous le savez, nécessaire de créer de notre propre chef des vedettes [...].

Telle qu'elle est, notre «liste-autorité» des noms communs peut rendre de réels services à une bibliothèque ayant peu de temps et de personnel à consacrer à son catalogue-matière [...].

Pouvez-vous, dans ces conditions, nous faire savoir si, en vertu du droit de reproduction que vous avez sur le «répertoire de vedettes-matière», vous voyez une objection à ce que nous diffusions notre «liste-autorité» de noms communs aux bibliothèques publiques qui en feraient la demande, étant entendu que cette diffusion ne pourrait être que gratuite, et qu'elle sera certainement limitée.

Toujours animée du même esprit de coopération qui l'avait guidée dans les échanges avec ses partenaires canadiens et consciente des énormes difficultés que rencontrent les bibliothèques dans la mise au point de systèmes et d'outils à usage collectif, la Bibliothèque de l'Université Laval consentit à ce que la BPI diffuse sa *Liste d'autorités matières noms communs* en lui demandant toutefois de signaler aux utilisateurs français les différences existant entre cette liste et le *Répertoire*. En effet, la BPI n'avait pu absorber qu'une partie des multiples modifications apportées par Laval et s'était éloignée de LCSH sur plusieurs points jugés fondamentaux. Forte de son expérience, Laval s'inquiétait des libertés que s'octroyait la BPI par rapport à LCSH et craignait que cette orientation n'entraîne à plus ou moins long terme la perte de la maîtrise d'oeuvre. De son côté, Laval n'arrivait pas à intégrer promptement dans le *Répertoire* toutes les vedettes proposées par la BPI. Afin d'éviter que le fossé entre les deux listes ne

2. Suzanne Jouguelet, «Un réseau de vedettes matières: le répertoire de l'Université Laval, adopté par la Bibliothèque nationale», *Bulletin des bibliothèques de France*, tome 28, no 4 (1983), 383-389.

s'élargisse, Laval décida, en janvier 1982, d'affecter pour quelque temps un bibliothécaire à l'étude des demandes de la BPI.

Malgré l'accélération du traitement des dossiers de la BPI, la fréquence des échanges diminua au cours des années suivantes. En mars 1985, la BPI demanda un exemplaire du plus récent supplément. Consultant sa liste d'abonnés, Laval constata que la BPI n'y figurait plus depuis au moins deux ans. Ayant eu vent que la BPI avait publié sa liste d'autorité sur microfiches, Laval proposa un troc qui ne se réalisa pas. Cette diminution des échanges est imputable à divers facteurs dont les plus importants furent probablement la transformation profonde du paysage français des bibliothèques et l'entrée en scène de la Bibliothèque nationale de France.

La Bibliothèque nationale de France

Après la période 1936-1959, la Bibliothèque nationale de France (BNF) jugea nécessaire de fermer son fichier et d'en ouvrir un autre dès 1960 qui, vingt ans plus tard, sera à son tour fermé. Élaboré selon la norme française Z 44-070 de 1957, ce catalogue-matière offrait une indexation très fine et son développement progressif s'appuyait sur les vedettes déjà créées. Mais le manque de personnel ne permettant pas d'assurer un contrôle et une cohérence suffisants du catalogue et le vocabulaire s'étant considérablement enrichi de nouveaux concepts, enrichissement qui posait le problème du choix des termes, la BNF estima le temps venu de sélectionner un thésaurus au moment d'ouvrir un autre catalogue³. Renseignement pris auprès des responsables du catalogue-matière de la BPI qui utilisaient le *Répertoire* depuis 1974 et qui s'en déclarèrent plutôt satisfaits, la BNF commanda quinze exemplaires de la huitième édition qu'on lui expédia en août 1979. Comme le *Répertoire* était le seul thésaurus encyclopédique de langue française disponible sur le marché, comme on considérait que son contenu à caractère évolutif convenait à une bibliothèque d'envergure, qu'il avait l'avantage d'être dérivé du système d'une des plus grandes bibliothèques au monde, qu'il était disponible sur support informatique et que sa mise à jour constante était assurée depuis plusieurs années, la BNF décida de l'adopter comme outil d'indexation-matière.

Au début de l'automne 1979, la BNF informa Laval de sa décision et lui proposa d'organiser deux missions afin d'initier le personnel à son utilisation. Laval délégua à Paris un membre de l'équipe du *Répertoire* du 12 au 29 mars 1980. Dès le mois suivant, les catalogueurs commencèrent à indexer les ouvrages à l'aide du *Répertoire*. Une seconde mission eut lieu du 20 novembre au 4 décembre 1980: un collègue de Paris vint faire un stage de perfectionnement à Québec, apportant avec elle questions et cas complexes qui s'étaient accumulés au cours des huit mois précédents. Et c'est ainsi que s'amorça une collaboration technique qui se poursuit encore aujourd'hui.

À l'instar de la BPI, la BNF ne trouvait pas dans le *Répertoire* toutes les notions nécessaires à l'indexation de ses ouvrages. Après s'être assurée que la liste de la BPI ne contenait pas ces notions, elle créait des vedettes-matière sur mesure et elle suggérait à Laval de les intégrer dans le *Répertoire*. Pour éviter une distorsion entre sa propre liste et celle de la BPI, elle eut le souci d'entretenir avec cette dernière la relation la plus étroite possible. Mais encore une fois, diverses contraintes, principalement le déséquilibre entre l'effectif et la charge de travail, firent en sorte que les efforts d'uniformisation des deux listes connurent un succès mitigé. Ce même déséquilibre ainsi qu'une mobilité importante du personnel à tous les niveaux et la mise en place d'un réseau informatisé de grandes bibliothèques à la grandeur du pays expliquent en bonne partie l'intermittence des communications entre la BNF et Laval durant la décennie 1980-1989.

Comme nous l'avons déjà souligné, les autorités gouvernementales entreprirent une transformation profonde du paysage des bibliothèques françaises au début des années 80. Afin de donner un aperçu de cette évolution qui impliqua de nombreux organismes, nous nous permettons de reprendre presque intégralement une partie de l'excellente synthèse rédigée par Chantal Freschard, responsable de la Cellule nationale de coordination de l'indexation-matière⁴. Malgré certains efforts d'uniformisation, la BPI et la BNF constituèrent des listes d'autorité-matière relativement divergentes tant au plan du vocabulaire qu'à celui de la syntaxe; en

outre, chacune d'elles s'éloigna quelque peu du *Répertoire*. En 1982, le ministère de l'Éducation nationale décida que les bibliothèques universitaires dont il subventionnait l'automatisation seraient tenues d'employer un langage commun d'indexation en vue de la construction d'un catalogue collectif. Ce fut l'époque de la mise en place de SIBIL-France, réseau de catalogage partagé formé d'une vingtaine de bibliothèques universitaires françaises. L'Inspection générale des Bibliothèques créa un groupe de travail chargé d'uniformiser le langage d'indexation utilisé par la BNF, la BPI et les bibliothèques universitaires. Les travaux de ce groupe aboutirent à la rédaction d'une norme homologuée par l'AFNOR en 1985 et intitulée *Liste d'autorité de matières; structure et règles d'emploi (NF Z 47-200)* dont le point 0.2 se lit comme suit:

La présente norme recommande [...] l'usage d'un système reposant sur une structure et une syntaxe, et recourant à la liste de mots-matières: la liste d'autorité de matières encyclopédique française issue du Répertoire de vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval à Québec [...]

*Dans les bibliothèques qui l'adopteront, la cohérence du vocabulaire d'indexation sera facilitée et garantie[...]*⁵

En 1984, la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST) du ministère de l'Éducation nationale créa la Cellule nationale de coordination de l'indexation-matière (CNCIM) et lui donna pour mission de mettre en place et de gérer cette liste d'autorité nationale, la

3. Suzanne Jouguelet, «Un réseau...», 383.

4. Chantal Freschard et Claude Bonnelly, «Accord et mécanismes de coopération entre la France et le Canada», in *Bibliothèques et vedettes: principes et pratiques de l'indexation matière dans les pays francophones du nord*, Fribourg, Éditions universitaires; Villeurbanne/Lyon, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques; Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 201-209.

5. Association française de normalisation. *Liste d'autorité de matières; structure et règles d'emploi (NF Z 47-200)*, Paris, AFNOR, 1985, p. 3.

Liste d'autorité de matières encyclopédique, collective et hiérarchisée (LAMECH), alimentée par le fichier d'autorité-matière de la BNF et diffusée par le Serveur universitaire national pour l'information scientifique et technique (SUNIST). Les relations avec Laval étaient encore purement techniques et ponctuelles et la divergence entre les listes d'autorité s'accroissait.

En 1986, la DBMIST signa un contrat avec Online Computer Library Center (OCLC) afin de permettre à certaines bibliothèques universitaires de verser dans leurs propres catalogues des notices extraites du fichier OCLC. Ces notices comprennent des vedettes-matière de LCSH qui doivent être traduites et utilisées en respectant la syntaxe et les règles établies par la Library of Congress.

La BN [Bibliothèque nationale] prend en compte ce projet concrétisé par le changement du nom de la base de données — LAMECH devient RAMEAU — et surtout par la signature d'une convention entre le MEN [Ministère de l'Éducation nationale] et la BN en 1987. Cette convention prévoit que la BN est responsable de la maintenance et de l'évolution du vocabulaire RAMEAU, tandis que le MEN se charge de la mise sur serveur et de la diffusion des produits; il délègue pour ce faire ses pouvoirs et le budget y afférent à la CNCIM⁶.

La majorité des vedettes-matière de noms communs contenues alors dans RAMEAU (*Répertoire d'autorité-matière encyclopédique et alphabétique unifié*) proviennent du *Répertoire*. Les autres proviennent du fichier d'autorité-matière de la BNF et de la liste de la BPI. Plus tard s'ajouteront des vedettes proposées par le réseau de ses utilisateurs et validées par la BNF ou par des bibliothèques-experts qui ont reçu une formation à cette fin. RAMEAU se distingue du *Répertoire* en ce qu'il comprend non seulement des noms communs et des noms géographiques mais aussi des noms de personnes et de collectivités, des titres uniformes, des titres d'anonymes et de publications en série.

Convention de licence ...

Il n'y a toujours aucun lien officiel entre l'Université Laval d'une part, le MEN et

la BN d'autre part. Le MEN (DBMIST) souhaite obtenir de l'Université Laval l'autorisation de charger le RVM [Répertoire] sur le SUNIST, serveur de RAMEAU. À cette occasion, s'engage pour la première fois des négociations entre les partenaires français et québécois afin de finaliser et régulariser les conditions d'utilisation du RVM pour l'alimentation de RAMEAU⁷.

Le texte d'un projet de convention entre Laval et la DBMIST fut rédigé en 1987. Des remaniements importants au sein de cette dernière, qui deviendra la Direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU), empêchèrent la signature de la convention. Il faudra trois années de négociations pour en obtenir une nouvelle qui satisfasse les parties, laquelle sera finalement signée le 14 décembre 1990 par Laval, la BNF et la DPDU du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Se rapportant aux objectifs visés, le point 3.1 de la convention précise que:

...considérant l'origine commune du Répertoire et de RAMEAU, soit le Library of Congress Subject Headings, considérant en outre la reconnaissance du Répertoire comme norme nationale par la Bibliothèque nationale du Canada, les parties reconnaissent la nécessité de poursuivre des objectifs de normalisation et conviennent, tout en reconnaissant l'autonomie de leur œuvre respective, de maintenir la plus grande compatibilité entre le Répertoire et RAMEAU, de leur donner un développement cohérent et concerté et de limiter le plus possible les divergences quant au contenu et à la construction des notices qui y sont intégrées...

L'entente prévoit trois types de mécanismes devant assurer la coopération et réduire, sinon limiter, l'écart entre les deux listes: échange, à titre gratuit, de tous les produits et sous-produits du *Répertoire* et de RAMEAU dès qu'ils sont disponibles, échange, sur une base régulière, des listes de vedettes et de subdivisions nouvellement créées, modifiées ou supprimées, tenue d'une réunion annuelle des responsables du *Répertoire* et de RAMEAU en alternance à Québec et à Paris.

Par cette convention, la partie française reconnaît à Laval un droit de propriété sur les notices que celle-ci intègre dans le *Répertoire* et, «compte tenu du caractère pionnier et de la longue tradition du *Répertoire* de Laval, qui déjà au moment de la signature de l'entente comprenait près de 100 000 vedettes de noms communs, alors que RAMEAU était en développement»⁸, elle s'engage à inscrire dans RAMEAU une mention d'origine sur toutes les notices non modifiées issues du *Répertoire*. Elle s'engage également à mentionner l'utilisation du *Répertoire* pour la constitution et l'élaboration de RAMEAU dans toute publicité ou publication afférente. Enfin, l'entente, valable pour trois ans, inclut des considérations financières qui visent à assurer une participation équitable de la partie française aux investissements passés et présents requis pour la gestion du *Répertoire*.

L'élément décrit au paragraphe 3.1 est sans nul doute l'élément fondamental de la convention car, traduisant la réelle volonté des deux parties d'uniformiser et de contrôler le langage documentaire, il convie les intéressés à joindre le réseau. Les objectifs de ce programme de coopération débordent largement le cadre strict de la convention. À l'occasion d'un colloque tenu les 1^{er} et 2 juin 1992 à Fribourg, les représentants de grandes bibliothèques des pays francophones du Nord présentèrent les systèmes d'indexation-matière en usage dans leur milieu respectif. Des divers exposés, on retint que le Canada possède un système somme toute bien structuré et assez efficace et l'on nota la nette amélioration de la situation française due aux efforts énergiques consentis. Les représentants de la Belgique, de la Suisse et du Luxembourg firent remarquer aux Français et aux Québécois qu'une divergence progressive et constante entre le *Répertoire* et RAMEAU ne saurait les inciter à emboîter le pas. Et c'est précisément là que le point 3.1 de la convention revêt toute son importance: par la nature des objectifs officiellement déclarés, les

6. Chantal Freschard et Claude Bonnelly, «Accord et mécanismes...», p. 204.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, p. 205

cosignataires indiquent à d'éventuels partenaires qu'il est possible de construire un réseau de grandes bibliothèques francophones partageant une même liste de vedettes à condition, bien sûr, de partager également le même souci. Utopie que tout cela? Le chemin est long, tortueux, parsemé d'embûches mais d'avoir franchi les premiers pas mérite considération et réflexion.

Sur cette lancée et animés du même esprit de coopération, les partenaires québécois et français, accompagnés d'une représentante de la BNC, profitèrent de la dernière réunion annuelle prévue par l'entente, laquelle eut lieu à Québec en mai 1993, pour rencontrer les responsables de LCSH à Washington. La rencontre de deux jours permit de créer des liens et d'ouvrir des voies de communication, conditions essentielles à toute concertation. Quant à la convention entre l'Université Laval et la BNF, elle viendra à échéance en décembre 1993 et elle sera vraisemblablement reconduite.

Hispanophonie

Il convient de souligner ici l'existence d'une version espagnole de LCSH. En 1956, l'Union panaméricaine mena une enquête auprès des bibliothèques d'Amérique latine pour connaître leurs besoins. Plusieurs bibliothèques se servaient d'une traduction espagnole de la liste de Sears, traduction publiée en 1949 et largement diffusée. D'autres, exploitant le NUC, traduisaient en espagnol les vedettes-matière de LCSH, chacune construisant son catalogue sur fiches sans entretenir de relations entre elles. Grâce au soutien financier de l'Union panaméricaine, les représentants de quelques-unes de ces dernières (deux bibliothèques nationales, cinq universitaires, neuf spécialisées) se rencontrèrent en 1961 et déposèrent un lot de 60 000 fiches de leur catalogue-matière respectif et traduites de vedettes anglaises. En 1964, une généreuse contribution du Council on Library Resources permit d'engager un professionnel pour revoir ces dossiers, éliminer les traductions fautives, corriger les erreurs de syntaxe, etc. Un comité formé de dix experts se réunit en 1965, évalua le travail accompli et entreprit les démarches nécessaires à la réalisation d'un outil d'indexation-matière.

C'est ainsi que l'Organisation des États américains (OEA) publia la *Lista de Encabezamientos de Materia para Bibliotecas (LEMB)* en 1967 et deux suppléments en 1969 et 1970.

Puisque la mise à jour de cette liste n'était plus assurée par l'OEA depuis 1970, l'Instituto Colombiano para el Fomento de la Educación Superior (ICFES) prit la relève, appuyé par les bibliothèques du Sistema de la Educación Superior de Colombia. On révisa le contenu de la LEMB, on stocka les données sur support informatique et, en 1985, l'ICFES publia une seconde édition sous les auspices de l'OEA. En 1989, étant donné la parenté entre le français et l'espagnol, la responsable de la LEMB vint faire un stage d'un mois au sein de l'équipe du *Répertoire* pour en connaître les méthodes de travail et, depuis, les deux établissements échangent leurs produits.

Quant aux bibliothèques d'Espagne, il faut croire qu'elles utilisent le système des vedettes-matière si l'on en juge non seulement par le nombre d'exemplaires du *Répertoire* qu'elles achètent mais surtout par les lettres que la Bibliothèque de l'Université Laval a reçues et qui, malgré l'existence de la liste colombienne, demandent l'autorisation de traduire le *Répertoire* en espagnol.

Art & Architecture Thesaurus

Comme son nom l'indique, *Art & Architecture Thesaurus (AAT)* est un thésaurus spécialisé dans le domaine des arts et de l'architecture. Il fut publié en 1990 par Oxford University Press pour le compte du Getty Art History Information Program. Lors du congrès de Arlis à Kansas City en 1991, la conseillère à la documentation en arts et architecture de la Bibliothèque de l'Université Laval fit savoir aux responsables du AAT l'intérêt que nourrissait la Bibliothèque à l'endroit d'une version française du thésaurus en raison des besoins de sa diapotheque. Elle leur fit connaître également l'existence et la nature du *Répertoire*. Puisque de nombreux descripteurs du AAT sont extraits de LCSH et que le *Répertoire* en provient en grande partie, elle leur proposa de communiquer avec les responsables du *Répertoire*. En juin 1991, la direction du AAT invita la Bibliothèque à une rencontre exploratoire

afin de voir comment elle pourrait contribuer à faire avancer le projet de traduction française du AAT. Le responsable du *Répertoire* et la conseillère à la documentation en arts et architecture rencontrèrent donc la coordonnatrice du AAT Multilingual Project. Bien qu'intéressants, les échanges ne donnèrent aucun résultat concluant.

Au cours d'une réunion tenue à Ottawa au mois de novembre suivant, on fit le bilan des besoins quant à l'utilisation d'une version française du AAT par des organismes canadiens. La possibilité de stocker le AAT dans le réseau des musées, le Canadian Heritage Inventory Network (CHIN), et d'offrir un accès bilingue incita la coordonnatrice du projet à proposer, en février 1992, aux deux représentants de Laval de traduire une partie du thésaurus. Ce travail, qui dans son ensemble est identique à celui entrepris depuis 1946 pour l'adaptation de LCSH, fut accepté par la direction de la Bibliothèque à titre de test préalable à une éventuelle collaboration plus importante. Étant donné la nature du projet qui nécessitait entre autres un recours au *Répertoire*, cette collaboration avec le AAT ne pouvait se faire sans la supervision et la participation du responsable du *Répertoire* et de son équipe.

L'expérience démontra que la moitié des descripteurs de la section du AAT soumise au test se retrouvaient déjà traduits dans le *Répertoire*. Devant un tel résultat, la Bibliothèque de l'Université Laval accepta officiellement de participer au projet. Ses deux représentants furent invités à se joindre aux principaux collaborateurs du AAT Multilingual Project et se rendirent à Berlin, où se tenait la réunion annuelle du groupe, le 12 juillet 1992. Au début de septembre, à la demande de la directrice du AAT, la conseillère à la documentation présenta le projet et l'état des travaux en cours devant les congressistes de la Society of American Archivists réunis à Montréal. Finalement, le 18 septembre, la directrice du AAT, le directeur de la Bibliothèque, le responsable du *Répertoire* et la conseillère à la documentation se réunirent à l'Université Laval pour mieux évaluer tous les aspects de cette collaboration naissante.

En février 1993, une représentante du CHIN vint à l'Université Laval faire part

de l'intérêt des Musées nationaux de disposer le plus rapidement possible de la version française du AAT. Elle précisa que cet organisme songeait aussi à fournir le support informatique nécessaire à la poursuite du projet. On informa la directrice du AAT de cette proposition qui implique une adaptation du système informatique du AAT afin de permettre la comparaison par ordinateur des équivalents anglais du *Répertoire* et des descripteurs du AAT.

L'expérience se poursuit et l'on aura dressé un nouveau bilan lors de la rencon-

tre des collaborateurs engagés dans le AAT Multilingual Project prévue pour septembre 1993.

Rayonnement du *Répertoire*

Le tableau 1 donne un aperçu de la diffusion du *Répertoire*. Ventilés par catégories d'établissements, les chiffres indiquent le nombre d'organismes utilisateurs qui ont acheté un ou plusieurs exemplaires du *Répertoire* au cours des deux dernières années.

Afin de se faire une idée plus précise de la nature des utilisateurs de l'étranger, il paraît intéressant d'en nommer un certain nombre qui, au cours des quinze dernières années, se sont procuré un ou plusieurs exemplaires du *Répertoire* (Tableau 2). Selon des statistiques compilées le 21 janvier 1982, 846 établissements se sont procuré l'édition de 1976.

Conclusion

La littérature est riche de critiques à l'endroit du système des vedettes-matière, d'autant plus riche que le système, déjà très répandu, continue sa progression. Souvent constructives, rarement élogieuses, ces critiques ne peuvent que stimuler les responsables de son développement. La perfectibilité de tout système, quel qu'il soit, est un lieu commun et celui des vedettes-matière n'y échappe pas. Les praticiens doivent composer avec des contraintes multiples, ce qui peut ralentir son amélioration. En dépit de ses faiblesses, ce langage demeure une solution efficiente qu'un logiciel d'exploitation approprié peut rendre plus performant.

Quelqu'un a déjà dit, à la blague mais non sans motif, que construire une vedette-matière consiste à énumérer dans un ordre quelconque un certain nombre de mots signifiants pour en faire un tout ... non signifiant. Peut-être s'en trouve-t-il pour le penser sérieusement. Pourtant, le principe de base est simple: écrire à l'envers du bon sens! Ainsi, des statistiques sur le coût du traitement des maladies du coeur se rendra par la vedette «Coeur — Maladies — Traitement — Coût — Statistiques». Évidemment, ce cas simple se complique si l'on veut y ajouter des subdivisions géographique et chronologique. Si l'on en juge par le nombre d'utilisateurs de LCSH, du *Répertoire*, de RAMEAU et de LEMB, force est d'admettre que plusieurs ont trouvé un certain bon sens au système et qu'ils s'en accommodent assez bien. L'usager, familier du catalogue-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval, consultera avec aisance celui de la Bibliothèque nationale du Québec ou celui de la Bibliothèque de l'Université de Moncton. S'il voyage un peu et s'il maîtrise l'anglais ou l'espagnol, il retrouvera le même système ici et là, en France, en Belgique, aux États-Unis, en Amérique latine.

Tableau 1

Au Québec	nombre
Bibliothèques d'enseignement primaire et secondaire	5
Bibliothèques d'enseignement collégial	57
Bibliothèques universitaires	21
Bibliothèques municipales (publiques)	50
Bibliothèques d'hôpitaux	11
Bibliothèques et centres de documentation des organismes administratifs et des ministères du Québec	62
Bibliothèques et centres de documentation des organismes administratifs et des ministères du gouvernement fédéral	17
Centres de documentation privés	14
Librairies	21
TOTAL	258
Au Canada	
Bibliothèques d'enseignement primaire et secondaire	13
Bibliothèques d'enseignement de niveau collégial	10
Bibliothèques universitaires et d'organismes affiliés	14
Bibliothèques municipales (publiques)	14
Bibliothèques et centres de documentation des organismes administratifs et des ministères des gouvernements provinciaux	4
Bibliothèques et centres de documentation des organismes administratifs et des ministères du gouvernement fédéral	60
Centres de documentation privés	7
Librairies	4
TOTAL	126
À l'étranger	
Bibliothèques universitaires et d'organismes affiliés	70
Bibliothèques municipales (publiques)	5
Bibliothèques et centres de documentation d'organismes administratifs et de ministères	8
Centres de documentation privés	1
Librairies	27
TOTAL	111
GRAND TOTAL	495

Tableau 2

BELGIQUE**Bibliothèque Albert 1^{er}**

Université catholique de Louvain

Université libre de Bruxelles

Université de Liège

Université de Mons Hainaut

Faculté polytechnique de Mons

BRÉSIL**Bibliotheca nacional**, Rio de Janeiro

Camara brasileira do livro

ESPAGNE

Universidad Autonoma de Madrid

Universidad Publica de Navarra

Universidad Autonoma de Barcelona

Universidad de Vigo

Universidad de Santiago de Compostela

Universidad de Zaragoza

Universidad Politecnica de Madrid

Escuela universitaria politecnica, Séville

Escuelas de estudios arabes, Grenade

ETS de ingenieros industriales, Séville

Instituto de investigaciones pesqueiras, Vigo

Institut Catala de bibliografia

ÉTATS-UNIS

Michelin Corporation, New York

Fonds monétaire international, Washington

FRANCE**Bibliothèque nationale**

Conseil d'État

Ministère de l'Éducation nationale

Ministère de la Culture

Centre national de documentation pédagogique

Muséum national d'histoire naturelle, Paris

Phonothèque nationale, Paris

Catalogue collectif national des publications

Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou

Bibliothèques interuniversitaires de Bordeaux, de Clermont-Ferrand, de Grenoble, de Lille, de Lyon, de Montpellier, de Rennes, de Toulouse,...

Université de technologie de Compiègne

Universités de Paris III, V, VII, VIII, IX, X, XI, XIII

Universités de Limoges, de Nantes, de Metz, de Picardie, de

Reims Champagne Ardenne, de Savoie,...

École polytechnique, Versailles

École nationale supérieure d'arts et métiers, Paris

Centre de musique baroque de Versailles

Fondation nationale des sciences politiques

Institut protestant de théologie de Montpellier

Archives des Alpes-maritimes

Électricité de France

Institut catholique de Paris

Centre culturel canadien

Bibliothèque de la ville de Marseille

Bibliothèque municipale de Lyon

Bibliothèque municipale de Rennes

Documentation française, Paris

HAÏTI

Institut national d'administration, de gestion et des hautes études internationales, Port-au-Prince

Bureau national d'ethnologie

Banque de la république d'Haïti

SUISSE**Bibliothèque nationale**

Université de Genève

Conservatoire de musique de Genève

École polytechnique fédérale de Lausanne

Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

Bibliothèque d'art et d'archéologie, Genève

Bibliothèque cantonale du Valais

Institut d'ethnologie

Bibliothèque du Musée d'ethnographie

Société de Banque Suisse

AFRIQUE

Université de Kisangani, ZAÏRE

Faculté de théologie protestante, ZAÏRE

Institut supérieur théologique de Kinshasa, ZAÏRE

Université de Dakar, SÉNÉGAL

Université nationale du Rwanda

N.B.: l'Agence canadienne de développement international a distribué plus d'une centaine d'exemplaires du *Répertoire* en Afrique francophone.**AUTRES PAYS**

John Smith & Son Ltd, Glasgow, ÉCOSSE

Bibliothèque nationale, LUXEMBOURG

Musée océanographique de Monaco, MONACO

Bibliothèque de la Maison franco-japonaise, Tokyo, JAPON

Déplorant la complexité du langage des vedettes-matière, quelques auteurs souhaitent plus de clarté et de précision et préconisent un rapprochement du langage naturel. Les responsables de *LCSH* ont déjà commencé à réaliser ce rapprochement mais il y a des limites. En effet, il paraît difficile d'établir un langage d'indexation exempt des faiblesses et des misères du langage naturel dont il est issu. Devant les tribunaux, les parties s'affrontent par avocats interposés parce qu'elles interprètent différemment les termes d'un contrat qu'elles ont pourtant fait rédiger à grands frais par des spécialistes. Malgré la rigueur du langage juridique, il y a encore place à l'imprécision, source de litiges et de frustrations.

À l'écoute des utilisateurs, les responsables américains connaissent les défauts et les limites du système et c'est pourquoi, avec l'aide de leurs partenaires, ils s'affairent sans cesse à l'améliorer.

Une grande «corvée» est en cours depuis un an pour simplifier la syntaxe, éliminer sinon réduire les aspérités, et les premiers résultats justifient un certain optimisme. Noë Richter, spécialiste français de l'indexation-matière, partage probablement cet optimisme lorsqu'il écrit à propos de *RAMEAU*:

Ce langage très riche et solidement structuré n'est encore que celui d'une minorité de bibliothèques. Il n'est pas adapté au service des bibliothèques de formation et de lecture. Mais l'informatisation documentaire devrait en favoriser l'extension. Tous les praticiens se tiendront informés d'une institution qui est une des réussites les plus remarquables de l'activité documentaire française depuis 1975⁹.

En lisant ces lignes, on peut difficilement s'empêcher de penser au *Répertoire*... Nous laissons le mot de la fin aux

premiers artisans du *Répertoire* dont nous avons cité, au début de cet article, les propos qu'ils tenaient dans l'introduction de l'édition de 1962:

*[...] il est un précieux instrument de travail pour les catalogueurs et classificateurs de la Bibliothèque de l'Université Laval[.] sans doute qu'il peut être utilisé par d'autres bibliothèques...*¹⁰

9. Noë Richter, *Les langages documentaires encyclopédiques*, Marigné, Éditions de la Queue du Chat, 1990, p. 37 (passage souligné par l'auteur de l'article).
10. Université Laval, Bibliothèque, *Répertoire des Vedettes-Matière de la Bibliothèque de l'Université Laval*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962, p. I.

Éditions du Cercle de la Librairie / Promodis

NOUVEAUTÉS

Choix de Vedettes matières à l'intention des bibliothèques

Françoise Danset – Martine Blanc-Montmayeur
(Édition revue et augmentée) **49,95 \$**

Abrégé de la classification décimale de Dewey

Annie Béthéry (Nouvelle édition 1993) **49,95 \$**

Musique en bibliothèque

sous la direction de Michel Sineux **66,95 \$**

Les petites bibliothèques publiques

Bertrand Calenge **56,95 \$**

Construire une Bibliothèque Universitaire – De la conception à la réalisation

sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck et Daniel Renoult **114,95 \$**

ÉDITIONS DU CERCLE DE LA LIBRAIRIE

C.P. 305

Saint-Lambert J4P 3P8

Tél.: (514) 671-3888

Fax: (514) 671-2121